



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 1838

Texte de la question

SANCTUARISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Michel Lezeau, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Lezeau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, après les tristes et graves événements auxquels nous avons assisté ces dernières semaines dans les établissements scolaires, avec la mort d'un élève et l'agression d'un autre hier encore, le Président de la République a immédiatement réagi en précisant, à raison, que " s'il y a bien un lieu qui doit être protégé de toute forme de violence, un lieu qu'entre tous il faut sanctuariser, c'est bien l'école ".

Le Président de la République avait d'ailleurs annoncé le 18 mars dernier à Gagny, huit jours après une expédition punitive menée dans un lycée de la ville par une vingtaine de personnes capuchonnées et armées de barres de fer, bâtons et couteaux, la sanctuarisation des établissements scolaires et le recensement des plus exposés aux intrusions.

Le Gouvernement a ainsi souhaité sécuriser les abords des établissements à risque pour éviter les intrusions de bandes violentes. Près de 200 collèges et lycées considérés comme particulièrement vulnérables ont ainsi préparé des plans pour endiguer une violence qui ne s'arrête plus aux murs des établissements. Des mesures portant essentiellement sur les abords, les problèmes de clôture, voire la vidéo-prévention avaient donc été prises.

Mais, malheureusement, il est impossible de se prémunir contre la violence aveugle de certains. Aussi, pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, le bilan de ces mesures ainsi que leurs perspectives, sur un sujet particulièrement difficile et douloureux lorsqu'il se termine par la mort d'un jeune ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur le député, la mort du jeune Hakim, dix-huit ans, a bouleversé l'ensemble de la communauté éducative et, naturellement, l'ensemble de nos concitoyens. Mes premières paroles iront à sa famille, à ses parents, à ses amis.

Monsieur le député, ce sont deux vies qui ont été sacrifiées : celle d'Hakim, celle de son agresseur. Et c'est l'ensemble des acteurs de l'école qui sont aujourd'hui bouleversés.

Que faire face à cette banalisation de la violence ? Je crois que la réponse réside à la fois dans la fermeté et dans le dialogue.

La fermeté, c'est le plan de sanctuarisation des établissements scolaires que nous avons mis en oeuvre depuis la rentrée avec Brice Hortefeux. Il repose sur des diagnostics effectués dans chaque établissement. Nous avons déjà étudié 30 % de nos lycées, et 20 % font actuellement l'objet d'un diagnostic. Nous aurons achevé ce travail d'ici à la fin de l'année scolaire. L'objectif est d'apporter une réponse appropriée à chaque établissement : ici, la vidéo-protection ; là, une régulation à l'entrée ; ou encore, éventuellement, la mise en place de sas ou de portiques de détection.

La réponse, c'est aussi la formation de nos personnels. Brice Hortefeux et moi-même avons mis en place un séminaire de formation.

La réponse, c'est aussi la mise en place d'équipes mobiles de sécurité, qui viennent accompagner les personnels d'encadrement dans les lycées. Nous avons créé 500 postes à la rentrée.

Mais au-delà de cela, monsieur le député, la réponse réside dans le dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative. Ce qui s'est passé vendredi au lycée du Kremlin-Bicêtre, c'est le contraire de l'école de la République. Nous devons tous nous mobiliser pour que la violence n'ait pas droit de cité à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1838

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 janvier 2010